



**« FINANCEMENT DE LA
RÉALISATION DES PROJETS DES
FEMMES ET DES JEUNES »**

APPEL À SOUMISSIONS DE PROJETS 2025

©Octobre 2025

NOTA BENE

Les dossiers à soumettre doivent respecter les conditions de soumission requises. Il est nécessaire de lire attentivement tout le présent document, afin de constituer une candidature crédible et attractive.

CONTACTS

Pour tout renseignement, contacter :

Mme TOURE Patricia, Cheffe du Département Amélioration du Revenu du Producteur

Téléphone : +225 27 22 47 59 62

M.SAHIFO Daniel

Chef du Service Diversification du Revenu du Producteur

Téléphone : +225 27 22 47 59 62

Email : daniel.sahifo@fphci.com

Siège de la FPH-CI

Tel. +225 27 22 47 59 62

Email : info@fphci.com

Site : www.fphci.com

28 BP 910 Abidjan 28

Cocody Riviera Bonoumin - Abidjan, Côte d'Ivoire

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'hévéaculture constitue une source croissante de revenus pour des milliers de familles en Côte d'Ivoire. Cependant, ces ménages sont exposés aux fluctuations des prix internationaux. Acteurs clés du tissu social, les femmes et les jeunes, dont l'implication dans les activités à forte valeur ajoutée est accompagnée, peuvent renforcer la résilience économique des ménages. Consciente de ces enjeux, la Fédération des OPA de Producteurs de la filière Hévée de Côte d'Ivoire (FPH-CI) a fait le pari d'œuvrer pour l'amélioration des conditions de vie des Producteurs de la filière et de leurs ménages, à travers des initiatives de développement inclusif et durable.

Ainsi, parmi les projets communautaires inscrits dans son Programme de Travail et Budget Annuel (PTBA), le « **Financement de la réalisation des projets des femmes et des jeunes** », une initiative porteuse, avait permis à plusieurs ménages bénéficiaires en 2024, d'entreprendre, de concrétiser leurs projets.

En 2025, la FPH-CI reconduit cette initiative, toujours sur validation de son Conseil d'Administration. Il s'agit de soutenir davantage les ménages de producteurs dans la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus, socialement inclusives et écologiquement responsables ; de diversifier les sources de revenus des ménages des milieux hévéicoles ; de promouvoir l'entrepreneuriat des Femmes et des Jeunes. En créant les conditions propices à l'éclosion de championnes et de champions nationaux, issus des milieux hévéicoles, la FPH-CI, faîtière des OPA de Producteurs de la filière Hévée entend contribuer à bâtir une économie plus résiliente et plus solidaire.

L'appel à soumissions vise à financer les meilleures initiatives. Les femmes, jeunes ainsi que les groupements de femmes et de jeunes des 26 secteurs hévéicoles FPH-CI sont invité.e.s à soumettre des projets divers. À l'issue de cet appel, au moins dix (10) projets remplissant les conditions d'éligibilité seront financés en tout ou partie de leurs besoins en financement.

II. OBJECTIFS

Contribuer à l'amélioration durable des conditions de vie des ménages de Producteurs et Productrices de la filière Hévée de Côte d'Ivoire, à travers le financement d'initiatives entrepreneuriales génératrices de revenus, portées par les femmes et les jeunes, en individuel ou en groupement.

Cette démarche s'inscrit dans la vision de la FPH-CI, qui vise à :

- Soutenir les ménages en milieux hévéicoles ;
- Promouvoir l'innovation et la création d'emplois locaux ;
- Favoriser l'inclusion économique dans un esprit de solidarité, une des valeurs prônées par la FPH-CI ;
- Susciter l'esprit d'entrepreneuriat chez les femmes et les jeunes des milieux hévéicoles et contribuer à bâtir des success stories locales ;
- Renforcer l'autonomie économique des femmes et des jeunes dans les zones hévéicoles.

III. RÉSULTATS ATTENDUS

Les résultats suivants sont attendus :

- ✓ Au moins dix (10) projets durables et innovants sont financés, conformément aux dispositions contractuelles ;
- ✓ Au moins un (1) projet dans le domaine thématique association hévéa - cultures vivrières est sélectionné ;
- ✓ Les ménages des milieux hévéicoles accroissent leur résilience économique ;
- ✓ L'autonomie des femmes et des jeunes des milieux hévéicoles est renforcée ;
- ✓ Les revenus familiaux des ménages hévéicoles augmentent ;
- ✓ Les emplois ruraux sont diversifiés et pérennisés ;
- ✓ Les bonnes pratiques de gestion et d'innovation rurale sont vulgarisées ;
- ✓ Le dynamisme économique des milieux hévéicoles est renforcé.

IV. APPROCHE STRATÉGIQUE ET DOMAINES D'INTERVENTION DE L'APPEL À PROJETS

1. Approche stratégique

La FPH-CI entend contribuer à bâtir une économie rurale plus inclusive et résiliente, où chaque femme et chaque jeune dispose des moyens et des capacités pour devenir un acteur du changement, et un moteur du développement durable, au cœur de la dynamique de transformation économique et sociale des communautés hévéicoles.

À travers le « **Financement de la réalisation des projets des Femmes et des Jeunes** », la FPH-CI souhaite appuyer des initiatives qui contribuent directement à la création de valeur ajoutée au sein des communautés hévéicoles, et elle entend promouvoir un modèle de croissance fondé sur :

- La valorisation du potentiel humain local ;
- La diversification des activités économiques dans les zones hévéicoles ;
- La création d'emplois décents et durables ;
- La réduction des inégalités ;

- La multiplication d'opportunités économiques pour les communautés rurales.

Cette approche s'inscrit dans le sillage des **Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies**, auxquels l'État de Côte d'Ivoire a adhéré et s'est engagé à réaliser d'ici 2030.

2. Domaines d'intervention

Sont pris en compte :

- L'agriculture vivrière complémentaire à la production d'hévéa en plantation ou hors plantation d'hévéa ;
- La transformation artisanale ou agroalimentaire ;
- Les services (commerce, transport, stockage, domaine de la beauté, textile, etc.) ;
- Le développement de l'artisanat local ;
- Les activités à fort potentiel d'emploi ;
- Les initiatives écologiques et la promotion de l'économie circulaire (recyclage, valorisation de déchets) ;

Les projets d'innovation numérique rurale ;

- La production maraîchère ;
- La création de fermes d'élevage ;
- La commercialisation locale des produits transformés ;
- Des solutions digitales pour l'agriculture en général et l'hévéaculture en particulier ;
- La promotion d'énergies renouvelables à petite échelle (biogaz, solaire, etc.)

V. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Être une **femme** issue d'un ménage de producteur de la filière hévéa ;
- Être un(e)**jeune** issu.e d'un ménage de producteur de la filière hévéa ;
- Être un groupement de femmes ou un groupement de jeunes évoluant dans un des secteurs hévéicoles de la FPH-CI ;
- Présenter un projet viable, inclusif et durable ;
- Tout producteur ou toute productrice-membre de la FPH-CI ;
- Tout groupement ou coopérative de producteurs de la filière hévéa dûment enregistrée ;
- Respecter les bonnes pratiques agricoles pour les porteurs de projets agricoles ;
- Avoir un impact positif sur la communauté ;
- Tout Producteur de la filière Hévéa intéressé par le développement de projets ;
- Les anciens bénéficiaires ne sont pas éligibles. Cependant, un dossier soumis peut bénéficier d'un appui seulement après une analyse et une étude rigoureuse des dossiers par le comité de sélection. Cela reste à l'appréciation du comité.

Les soumissionnaires sont tenus de soumettre leur dossier en français. Leurs besoins en financement doivent être présentés dans un tableau détaillé, en francs CFA.

VI. PROCÉDURE DE SOUMISSION

Le soumissionnaire doit constituer un dossier complet comprenant :

1. Description sommaire du projet
2. Identité du soumissionnaire ou identité de la personne morale dirigeant le groupement
3. Chiffre d'affaires annuel (disponible ou estimé)
4. Besoins en financement
5. Nombre de membres dans le cas d'un projet porté par un groupement
6. Nombre d'employés dans le cas d'un projet individuel
7. Localité de mise en œuvre du projet
8. Calendrier de mise en œuvre
9. CV du porteur de projet

VII. MODALITÉS DE SOUMISSION

Par mail à l'adresse candidaturesprojets@fphci.com, ou déposés physiquement dans votre Bureau de secteur FPH-CI (voire liste en annexe), **au plus tard le 14 Novembre 2025**, délai de rigueur. Pour faciliter le traitement des propositions, le soumissionnaire est tenu d'indiquer l'intitulé du projet en objet de son courriel.

L'appel couvre l'ensemble des zones de production d'hévéa de Côte d'Ivoire où la FPH-CI est représentée.

VIII. CRITÈRES DE SÉLECTION ET ÉVALUATION

- **Pertinence** : correspondance avec les objectifs de l'appel et besoins locaux
- **Viabilité économique** : faisabilité du projet, rentabilité du projet sur le long terme
- **Impact social** : capacité à influencer positivement l'environnement socioéconomique, contribution à l'autonomisation économique véritable
- **Innovation** : originalité et créativité du projet
- **Durabilité environnementale** : prise en compte des aspects de protection de l'environnement, gestion des risques et respect des pratiques agricoles durables pris en compte.

IX. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'APPEL

Article 1 – Gouvernance et transparence

L'appel à projets est piloté par la FPH-CI à travers un Comité de sélection indépendant, composé d'experts de la filière. Le processus de sélection est rigoureux, fondé sur les principes de transparence, d'équité, de confidentialité et de non-discrimination.

Article 2 – Déontologie

Les membres du comité s'engagent à :

- Respecter la confidentialité des informations ;
- Adopter une conduite éthique et professionnelle.

Article 3 – Éligibilité

Tout dossier soumis doit répondre aux critères d'éligibilité définis plus haut.

Article 4 – Communication des résultats

Les résultats seront communiqués officiellement par la FPH-CI après délibération du Comité. Les décisions rendues sont sans appel.

Article 5 – Obligations du bénéficiaire

Les lauréats s'engagent à :

- Utiliser les fonds conformément au projet soumis ;
- Tenir une comptabilité claire et transparente ;
- Soumettre des rapports d'avancement périodiques à la FPH-CI ;
- Accepter de recevoir les équipes de la FPH-CI pour tout besoin se rapportant au développement du projet et à la promotion de l'initiative : visite, équipes de communication, etc.
- Rembourser intégralement les fonds reçus dans les délais définis par l'accord de financement (aucun taux d'intérêt n'est fixé).

Article 6 – Suivi et évaluation

La FPH-CI assurera un suivi des projets financés. Elle peut effectuer des visites de terrain afin d'évaluer la mise en œuvre et l'impact social/environnemental.

IX. NIVEAU DE FINANCEMENT DES PROJETS

Le coût des projets soumis à financement, dans le cas de cet appel à projet, ne doit pas excéder cinq millions de F CFA (5.000.000 FCFA).

X. DISPOSITIONS FINALES

Toute participation à cet appel à projets implique l'adhésion pleine et entière au présent règlement. La FPH-CI se réserve le droit de modifier le calendrier, les conditions de participation ou le nombre de bénéficiaires retenus, en cas de force majeure. Elle se réserve également le droit d'utiliser votre image pour tout besoin liée à la communication sur le projet.

À PROPOS DE LA FPH-CI

La Fédération des Organisations Professionnelles Agricoles de Producteurs de la Filière Hévée de Côte d'Ivoire (FPH-CI) a été créée le 16 mai 2019, conformément à l'ordonnance n°2011-473 du 21 décembre 2011, à l'Arrêté interministériel N°264/MINAGRI/MIM/MCAPPME du 20 Août 2013, fixant les conditions de création, de reconnaissance et les modalités de fonctionnement des OIA, et à la loi n°60-315 du 21 septembre 1960, relative aux associations.

Née de la ferme volonté de l'État de Côte d'Ivoire de rendre les filières agricoles plus compétitives et plus professionnelles, la FPH-CI s'est assignée comme mission de représenter, d'assister les Producteurs de la filière, et d'encadrer les activités des OPA. Pour bien remplir ces obligations, la Fédération s'est dotée, à ce jour, d'un maillage territorial dense composé de 26 bureaux de représentations modernes, répartis à travers le territoire national, et d'un réseau actif de plus de 4014 Délégués villages pour une meilleure gouvernance et efficacité de terrain.

Au sein de l'OIA APROMAC, elle constitue avec les Représentants des Producteurs Individuels, le Collège des Producteurs de la filière Hévée. Ses valeurs se déclinent autour de la bonne gouvernance, de la solidarité, la concertation, l'intégrité et l'équité. Elle se veut une « **Fédération performante et crédible au service des intérêts des Producteurs de la filière Hévée de Côte d'Ivoire** », grâce à une synergie d'actions au niveau des aspects de gouvernance locale et du développement institutionnel, économique, social, sociétal et environnemental.

Elle est forte de plus de 240 000 Producteurs-membres, dont elle défend les intérêts auprès des plus hautes instances.

CONTACTS DES BUREAUX DE SECTEURS FPH-CI ci-dessous

LES 26 SECTEURS HÉVÉICOLES FPH-CI DE LA CÔTE D'IVOIRE



SECTEURS	NUMÉROS FIXES SECTEURS	SECTEURS	NUMÉROS FIXES SECTEURS
ABENGOUROU	27 35 91 12 70	GRAND-BÉRÉBY	27 34 75 60 60
ABOISSO	27 23 59 11 82	GRAND-LAHOUE	27 34 75 63 64
ADZOPÉ	27 33 75 17 69	GUIGLO	27 23 59 07 25
ANGUÉDÉDOU	27 34 75 75 10	ISSIA	27 34 75 65 08
BETTIÉ	27 34 75 70 48	MAN	27 23 59 35 45
BONDOUKOU	27 34 75 70 52	MÉAGUI	27 24 57 73 37
BONGOUANOU	27 33 75 17 49	SAN - PEDRO	27 23 59 43 80
BONOUA	27 24 56 90 78	SASSANDRA	27 33 75 34 68
DABOU	27 34 75 72 18	SIKENSI-TIASSALÉ	27 21 38 73 90
DALOA	27 33 75 11 06	SOUBRÉ	27 34 72 22 63
DAOUKRO	27 24 35 29 99	TABOU	27 33 75 17 19
DIVO	27 33 75 19 84	TOULEPLEU	27 24 35 92 06
GAGNOA	27 24 35 56 71	YAMOUSOUKRO	27 33 76 68 01

Visitez notre site Web
www.fphci.com
Info@fphci.com

   
Facebook : FPHCI

Abidjan Cocody Riviera,
Bonoumin, lot 215, îlot 12,
non loin du « Rond Point ADO »,
28 BP 910 Abidjan 28,
Tél : 27-22-47-59-62